



**SMAEP du Pas des Bêtes**  
Syndicat Mixte d'Adduction  
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**  
-----

Séance du 24 septembre 2024

Date de Convocation  
13.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 9 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage  
27.09.2024

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François.

Nbre Délégué(e)s : 16  
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :  
Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis), MM. CUCULLIÈRES David (procuration à M. COLOM Vincent), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), PHILIPPOU Didier (procuration à M. BATTUT Jean-Louis), RAYSSÉGUIER Christian (procuration à Mme CABROL Jacqueline), VAUTE Alain (procuration à M. BOULOGNE Fabrice).

Présent(e)s : 10  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-027

**Objet : Demande de subvention auprès du Département du TARN concernant l'équipement du seuil de la prise d'eau du barrage.**

Monsieur le Président indique aux Membres du Comité Syndical que la prise d'eau du BARRAGE dispose d'un ancien seuil de mesure en béton. Dans le cadre des travaux sur le BARRAGE, il est essentiel de mieux connaître notre ressource en eau et particulièrement en étiage. Pour cela, il est envisagé la mise en œuvre d'un seuil de mesure en INOX, d'une sonde radar et d'un équipement de renvoi des données.

À cet effet, 3 entreprises ont été sollicité pour la réalisation de cette opération :

- VÉOLIA
- CPS EAU
- SEIHE

La proposition de CPS EAU d'un montant de 3 235,00 €HT soit 3 882,00 €TTC apparait la « mieux-disante » au vu des offres proposés.

Le suivi de la réalisation sera réalisé en régie par les services techniques du SMAEP du PAS DES BÊTES. Le montant de la prestation en régie est estimé à 1 426,30 €HT.

Le montant global de cette opération est évalué à 8 261, 30 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Mesure de débit en entrée de BARRAGE	Subvention CD 81 en €HT	Auto-financement en €HT
Mesure de débit en entrée de barrage	5 308,30 €	1 592,49 €	3 715,81 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Approuve la réalisation de la mise en œuvre d'une mesure de débit en entrée du BARRAGE ;
- Approuve le devis de la société CPS EAU pour un montant de 3 235,00 €HT soit 3 882,00 €TTC pour la prestation de mise en œuvre de la mesure en entrée du BARRAGE ;
- Approuve la réalisation de la courbe de tarage par le SMBA dans le cadre de la convention d'accompagnement du Syndicat ;
- Approuve le suivi technique de cette opération par les services techniques du Syndicat ;
- Sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE et du Conseil Départemental du TARN dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure de débit en entrée du BARRAGE DU PAS DES BÊTES ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autorise Monsieur le Président, à signer l'ensemble des documents et d'une façon générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son Représentant à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme

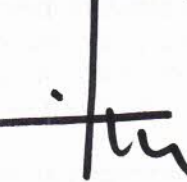
Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,



Le Président,



Vincent COLOM